

INDEX DES TABLEAUX

	Page
1. SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET DES CAS D'INVENTAIRE	
1.1 Toutes divisions* – Avril, mai et juin 2019	1
1.2 Toutes divisions* – 12 derniers mois	1
2. RÉSULTATS DES CONCILIATIONS PRÉDÉCISIONNELLES	
2.1 Toutes divisions* – Avril, mai et juin 2019	2
2.2 Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois	2
2.3 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois	2
2.4 Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois	3
2.5 Division des services essentiels – 12 derniers mois	3
3. NATURE DES DÉCISIONS RENDUES DANS LES CAS TERMINÉS	
3.1 Toutes divisions* - Avril, mai et juin 2019	4
3.2 Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois	4
3.3 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois	4
3.4 Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois	5
3.5 Division des services essentiels – 12 derniers mois	5
4. DÉLAIS DE TRAITEMENT DES CAS TERMINÉS - EN JOURS	
4.1 Toutes divisions* – Avril, mai et juin 2019	6
4.2 Division des relations du travail – Code du travail – Avril, mai et juin 2019	6
4.3 Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois	6
4.4 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – Avril, mai et juin 2019	7
4.5 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois	7
4.6 Division de la construction et de la qualification professionnelle - Avril, mai et juin 2019	7
4.7 Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois	7
4.8 Division des services essentiels – Avril, mai et juin 2019	8
4.9 Division des services essentiels – 12 derniers mois	8
5. DÉLAIS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA PREMIÈRE AUDIENCE	
5.1 Toutes divisions* – Avril, mai et juin 2019	9
5.2 Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois	9
5.3 Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois	9
5.4 Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois	9
6. ÉTAT DES CAS OUVERTS	
6.1 Toutes divisions*	10

* : À l'exclusion de la division santé et sécurité du travail

1 ► SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET DES CAS D'INVENTAIRE

Tableau 1.1 | Toutes divisions – Avril, mai et juin 2019

Lois	Cas ouverts dans la période			Cas terminés dans la période			Inventaire à la fin de la période		
	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total
Division des relations du travail	1 441	443	1 884	1 426	627	2 053	5 413	1 911	7 324
Code du travail	383	192	575	429	296	725	926	1 036	1 962
Loi sur les normes du travail	979	227	1 206	952	306	1 258	4 298	702	5 000
Lois - Statut des artistes	17	0	17	0	0	0	18	0	18
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	1	1	0	0	0	4	2	6
Loi - Responsable d'un service de garde	1	0	1	2	0	2	1	126	127
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres lois	40	12	52	19	18	37	117	32	149
Loi instituant le Tribunal	21	11	32	24	7	31	49	13	62
Division de la construction et de la qualification professionnelle	18	8	26	18	9	27	43	20	63
Division des services essentiels	21	12	33	13	9	22	32	13	45
Total	1 480	463	1 943	1 457	645	2 102	5 488	1 944	7 432

Commentaires : Durant le dernier trimestre, il y a eu 1 943 nouveaux cas et 2 102 cas ont été terminés. Parmi les cas ouverts, 30% portent sur le Code du travail et 62% sur la Loi sur les normes du travail. Parmi les cas terminés, 34% portent sur le Code du travail et 60% sur la Loi sur les normes du travail. 67% des cas en inventaire portent sur la Loi sur les normes du travail.

Tableau 1.2 | Toutes divisions – 12 derniers mois

Mois	Cas ouverts dans la période			Cas terminés dans la période			Inventaire à la fin de la période		
	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total
Juillet, août et septembre 2018	1 290	568	1 858	1 092	465	1 557	5 421	1 946	7 367
Octobre, novembre et décembre 2018	1 303	760	2 063	1 181	582	1 763	5 535	2 118	7 653
Janvier, février et mars 2019	1 164	551	1 715	1 205	566	1 771	5 480	2 115	7 595
Avril, mai et juin 2019	1 480	463	1 943	1 457	645	2 102	5 488	1 944	7 432
Total	5 237	2 342	7 579	4 935	2 258	7 193	2018/06/30: 7 066		

Commentaires : Au cours des 12 derniers mois, il y a eu 7 579 cas ouverts et 7 193 cas terminés. 69% des cas ouverts et des cas terminés proviennent des régions desservies par notre bureau de Montréal.

2 ► RESULTATS DES CONCILIATIONS PREDECISIONNELLES

Tableau 2.1 | Toutes divisions – Avril, mai et juin 2019

Lois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Division des relations du travail	426	81,5%	97	18,5%	0	523
Code du travail	46	71,9%	18	28,1%	1	65
Loi sur les normes du travail	370	83,5%	73	16,5%	6	449
Lois - Statut des artistes	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Loi - Responsable d'un service de garde	1	100,0%	0	0,0%	0	1
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Autres lois	9	60,0%	6	40,0%	0	15
Loi instituant le Tribunal	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Division de la construction et de la qualification professionnelle	8	88,9%	1	11,1%	0	9
Division des services essentiels	12	80,0%	3	20,0%	0	15
Total	446	81,5%	101	18,5%	7	554

Commentaires : Au cours du dernier trimestre, il y a eu 554 conciliations prédécisionnelles. 82% ont été conclues par règlement. 81% des conciliations ont porté sur des dossiers en vertu de la Loi sur les normes du travail. Les données de ce tableau excluent les requêtes en accréditation et les demandes de révocation d'une accréditation.

Tableau 2.2 | Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Juillet, août et septembre 2018	43	67,2%	21	32,8%	0	64
Octobre, novembre et décembre	55	78,6%	15	21,4%	0	70
Janvier, février et mars 2019	52	80,0%	13	20,0%	0	65
Avril, mai et juin 2019	46	71,9%	18	28,1%	1	65
Total	196	74,5%	67	25,5%	1	264

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur le Code du travail est de 75%, ce qui est supérieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (64%).

Tableau 2.3 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Juillet, août et septembre 2018	284	83,0%	58	17,0%	0	342
Octobre, novembre et décembre	430	80,1%	107	19,9%	0	537
Janvier, février et mars 2019	416	80,6%	100	19,4%	0	516
Avril, mai et juin 2019	370	83,5%	73	16,5%	6	449
Total	1 500	81,6%	338	18,4%	6	1 844

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur la Loi sur les normes du travail est de 82%, ce qui est supérieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (77%).

Tableau 2.4 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Juillet, août et septembre 2018	10	90,9%	1	9,1%	0	11
Octobre, novembre et décembre	5	83,3%	1	16,7%	0	6
Janvier, février et mars 2019	7	100,0%	0	0,0%	0	7
Avril, mai et juin 2019	8	88,9%	1	11,1%	0	9
Total	30	90,9%	3	9,1%	0	33

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur les lois de la division de la construction et de la qualification professionnelle est de 91%, ce qui est supérieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (88%).

Tableau 2.5 | Division des services essentiels – 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Juillet, août et septembre 2018	6	75,0%	2	25,0%	0	8
Octobre, novembre et décembre	5	83,3%	1	16,7%	0	6
Janvier, février et mars 2019	3	100,0%	0	0,0%	0	3
Avril, mai et juin 2019	12	80,0%	3	20,0%	0	15
Total	26	81,3%	6	18,8%	0	32

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur les lois de la division des services essentiels est de 81%, ce qui est supérieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (39%).

3 ► NATURE DES DECISIONS RENDUES DANS LES CAS TERMINES

Tableau 3.1 | Toutes divisions – Avril, mai et juin 2019

Lois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Division des relations du travail	437	21,3%	1 485	72,3%	131	6,4%	2 053
Code du travail	376	51,9%	281	38,8%	68	9,4%	725
Loi sur les normes du travail	49	3,9%	1 167	92,8%	42	3,3%	1 258
Lois - Statut des artistes	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Loi - Responsable d'un service de garde	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	2
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Autres lois	8	21,6%	27	73,0%	2	5,4%	37
Loi instituant le Tribunal	4	12,9%	8	25,8%	19	61,3%	31
Division de la construction et de la qualification professionnelle	4	14,8%	20	74,1%	3	11,1%	27
Division des services essentiels	9	40,9%	4	18,2%	9	40,9%	22
Total	450	21,4%	1 509	71,8%	143	6,8%	2 102

Commentaires : Du 1^{er} au 31 mars 2019, sur les 2 102 cas terminés, 52% des demandes en vertu du Code du travail ont été accueillies et 9% ont été rejetées, alors que 39% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement. Dans le cas des demandes en vertu de la Loi sur les normes du travail, 93% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 4% ont été accueillies et 3% ont été rejetées.

Tableau 3.2 | Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Juillet, août et septembre 2018	234	41,1%	279	49,0%	56	9,8%	569
Octobre, novembre et décembre	313	49,5%	264	41,8%	55	8,7%	632
Janvier, février et mars 2019	263	37,5%	309	44,1%	129	18,4%	701
Avril, mai et juin 2019	376	51,9%	281	38,8%	68	9,4%	725
Total	1 186	45,1%	1 133	43,1%	308	11,7%	2 627

Commentaires : Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre du Code du travail, 45% des demandes ont été accueillies et 12% ont été rejetées, alors que 43% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement. Selon nos données internes, depuis les 12 derniers mois, 79% des cas se sont terminés sans audience. Le travail des agents de relations du travail a contribué à cet état de situation.

Tableau 3.3 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Juillet, août et septembre 2018	46	5,4%	750	88,1%	55	6,5%	851
Octobre, novembre et décembre	34	3,4%	897	90,9%	56	5,7%	987
Janvier, février et mars 2019	44	4,7%	839	90,0%	49	5,3%	932
Avril, mai et juin 2019	49	3,9%	1 167	92,8%	42	3,3%	1 258
Total	173	4,3%	3 653	90,7%	202	5,0%	4 028

Commentaires : Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre de la Loi sur les normes du travail, 91% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 4% ont été accueillis et 5% ont été rejetés. 81% des cas se sont terminés sans audience. Là aussi, le travail des agents de relations du travail a fait son oeuvre.

Tableau 3.4 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Juillet, août et septembre 2018	2	7,1%	21	75,0%	5	17,9%	28
Octobre, novembre et décembre	2	9,5%	16	76,2%	3	14,3%	21
Janvier, février et mars 2019	6	27,3%	13	59,1%	3	13,6%	22
Avril, mai et juin 2019	4	14,8%	20	74,1%	3	11,1%	27
Total	14	14,3%	70	71,4%	14	14,3%	98

Commentaires : Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre des lois de la division de la construction et de la qualification professionnelle, 71% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 14% ont été accueillis et 14% ont été rejetés. 66% des cas se sont terminés sans audience.

Tableau 3.5 | Division des services essentiels – 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Juillet, août et septembre 2018	10	55,6%	7	38,9%	1	5,6%	18
Octobre, novembre et décembre	9	50,0%	9	50,0%	0	0,0%	18
Janvier, février et mars 2019	4	50,0%	4	50,0%	0	0,0%	8
Avril, mai et juin 2019	9	40,9%	4	18,2%	9	40,9%	22
Total	32	48,5%	24	36,4%	10	15,2%	66

Commentaires : Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre des lois de la division des services essentiels, 36% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 49% ont été accueillis et 15% ont été rejetés. 54% des cas se sont terminés sans audience.

4 ► DÉLAIS DE TRAITEMENT DES CAS TERMINÉS – EN JOURS

Tableau 4.1 | Toutes divisions – Avril, mai et juin 2019

Lois	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Division des relations du travail	210	328	302	400	2 053
Code du travail	59	65	93	140	725
Loi sur les normes du travail	446	534	423	510	1 258
Lois - Statut des artistes	0	0	0	0	0
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0	0	0	0
Loi - Responsable d'un service de garde	47	72	47	72	2
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0	0	0	0
Autres lois	68	105	131	195	37
Loi instituant le Tribunal	117	117	125	176	31
Division de la construction et de la qualification professionnelle	96	96	90	105	27
Division des services essentiels	12	12	10	10	22
Total	206	300	290	361	2 102

Commentaires : La médiane du délai imputable au tribunal au dernier trimestre pour les cas terminés en vertu du Code du travail a été de 59 jours et de 446 jours pour les cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail. Les délais imputables représentent le délai total entre la réception de la requête et la conclusion de celle-ci, en excluant les périodes pour lesquelles le dossier a été mis sine die à la demande des parties ainsi que les périodes incluses entre une audience remise à la demande des parties et la prochaine date d'audience offerte. Ceci explique les différences souvent importantes que nous constatons entre les délais médians imputables au tribunal et les délais médians totaux.

Tableau 4.2 | Division des relations du travail – Code du travail et LITAT – Avril, mai et juin 2019

Principaux articles	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Code du travail					
Article 16 - congédiement*	63	95	79	192	32
Article 25 - champ libre*	28	28	48	85	62
Article 25 - conflit*	37	40	55	58	18
Article 39 - modification*	36	63	40	59	221
Article 39 - statut de salarié*	113	208	219	310	28
Article 41 - révocation*	32	32	53	53	35
Article 45 - transmission*	27	28	39	78	50
Article 47.2 - égalité traitement*	165	221	183	234	79
Article 47.3 - renvoi*	217	292	276	337	42
Article 47.3 - mesures disciplin.*	203	309	294	443	7
Article 111.33 - ordonnance reliée à une accréditation	46	119	82	176	57
Article 111.33 - ordonnance sans accréditation	160	230	123	170	3
Loi instituant le Tribunal administratif du travail (LITAT)					
Article 9 - demande de surseoir à une décision	0	0	0	0	0
Article 49 - demande de révision - Vice de fond ou de procédure	136	148	136	170	21
Article 49 - demande de révision ou de révocation d'une décision	110	110	111	158	9

Commentaires : On retrouve le délai médian imputable au tribunal le plus élevé dans les plaintes en vertu de 47.3 CT (renvoi). Le délai le plus court se situe dans les requêtes en transmission de droits et obligations (art. 45).

Tableau 4.3 | Division des relations du travail – Code du travail – 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total
Juillet, août et septembre 2018	56	68	106	155
Octobre, novembre et décembre	58	74	116	155
Janvier, février et mars 2019	49	69	90	141
Avril, mai et juin 2019	59	65	93	140
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	55	69	101	147

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée (selon le nombre de cas par mois) des délais médians de traitement imputable au tribunal des dossiers concernant le Code du travail a été de 55 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 69 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 62 et 84.

4 ► DÉLAIS DE TRAITEMENT DES CAS TERMINÉS – EN JOURS (suite)

Tableau 4.4 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – Avril, mai et juin 2019

Principaux articles	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Article 79.1 - maladie ou accident*	403	516	424	502	210
Article 122 - général*	467	540	422	521	634
Article 124 - congédiement*	495	560	445	533	164
Article 123.6 - harcèlement psychologique*	335	391	359	447	138

Commentaires : La médiane du délai imputable au tribunal pour les cas terminés en vertu des articles 79.1, 122, 124 et 123.6 de la Loi sur les normes du travail a été entre 335 et 495 jours. L'écart entre les délais imputables et les délais totaux s'explique notamment par les délais d'attente de confirmation d'entente ou de désistement dans les cas réglés par la conciliation.

Tableau 4.5 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total
Juillet, août et septembre 2018	432	513	411	505
Octobre, novembre et décembre	458	558	426	526
Janvier, février et mars 2019	452	546	415	520
Avril, mai et juin 2019	446	534	423	510
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	447	538	419	515

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée des délais médians de traitement imputable au tribunal des dossiers concernant la Loi sur les normes du travail a été de 447 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 538 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 392 et 514.

Tableau 4.6 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – Avril, mai et juin 2019

Principaux recours	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Assujettissement - Loi R-20	97	97	104	112	7
Qualification construction	58	58	58	58	4
Délivrance certificat de compétence	54	57	65	75	4
Qualification hors construction	90	90	90	90	1

Commentaires : La médiane du délai imputable au tribunal pour les cas terminés en vertu des recours de la division de la construction et de la qualification professionnelle pour la période a été de 96 jours.

Tableau 4.7 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total
Juillet, août et septembre 2018	112	180	229	323
Octobre, novembre et décembre	91	134	103	163
Janvier, février et mars 2019	100	150	115	263
Avril, mai et juin 2019	96	96	90	105
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	100	141	137	217

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée des délais médians de traitement imputable au tribunal des dossiers concernant des lois de la division de la construction et de la qualification professionnelle a été de 100 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 141 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 138 et 245.

4 ► DÉLAIS DE TRAITEMENT DES CAS TERMINÉS – EN JOURS (suite)

Tableau 4.8 | Division des services essentiels – Avril, mai et juin 2019

Principaux recours	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total	
Évaluation SE - Services publics	12	12	10	10	18
Évaluation SE - Santé et services sociaux	0	0	0	0	0
Évaluation SE - Fonction publique	0	0	0	0	0
Redressement	7	7	10	10	3

Commentaires : La médiane du délai imputable au tribunal pour les cas terminés en vertu des recours de la division des services essentiels au cours de la période a été de 12 jours.

Tableau 4.9 | Division des services essentiels – 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable au Tribunal	Délai total	Délai imputable au Tribunal	Délai total
Juillet, août et septembre 2018	13	13	25	25
Octobre, novembre et décembre	8	8	13	13
Janvier, février et mars 2019	12	12	96	96
Avril, mai et juin 2019	12	12	10	10
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	11	11	26	26

Commentaires : Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée des délais médians de traitement imputable au tribunal des dossiers concernant des lois de la division des services essentiels a été de 11 jours et la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 11 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient de 15 et 20.

5 ► DÉLAIS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA PREMIÈRE AUDIENCE

Tableau 5.1 | Toutes divisions – 12 derniers mois

Lois	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Division des relations du travail	145	12,4%	73	6,3%	98	8,4%	49	4,2%	109	9,3%	692	59,3%	1 166	280
Code du travail	128	34,5%	69	18,6%	69	18,6%	18	4,9%	55	14,8%	32	8,6%	371	77
Loi sur les normes du travail	8	1,1%	0	0,0%	12	1,6%	26	3,4%	52	6,9%	656	87,0%	754	390
Lois - Statut des artistes	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Loi - Responsable d'un service de garde	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	42
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Autres lois	6	26,1%	4	17,4%	10	43,5%	0	0,0%	0	0,0%	3	13,0%	23	95
Loi instituant le Tribunal	2	11,8%	0	0,0%	7	41,2%	5	29,4%	2	11,8%	1	5,9%	17	101
Division de la construction et de la qualification professionnelle	3	8,6%	2	5,7%	16	45,7%	12	34,3%	1	2,9%	1	2,9%	35	83
Division des services essentiels	18	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	18	7
Total	166	13,6%	75	6,2%	114	9,4%	61	5,0%	110	9,0%	693	56,8%	1 219	271

Commentaires : Au cours des 12 derniers mois, 43% des premières audiences ont été convoquées en deçà de 151 jours de la réception de la demande. À la même date, l'année dernière, ce taux était de 42%. Enfin, il faut noter que seuls figurent ici les cas pour lesquels une audience est offerte.

Tableau 5.2 | Division des relations du travail – Code du travail et LITAT – 12 derniers mois

Principaux articles	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Article 16 - congédiement*	9	28,1%	17	53,1%	4	12,5%	2	6,3%	0	0,0%	0	0,0%	32	53
Article 25 - champ libre*	52	94,5%	3	5,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	55	36
Article 25 - conflit*	14	87,5%	1	6,3%	1	6,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	16	38
Article 39 - modification*	0	0,0%	1	10,0%	3	30,0%	5	50,0%	0	0,0%	1	10,0%	10	95
Article 39 - statut de salarié*	0	0,0%	0	0,0%	29	80,6%	5	13,9%	0	0,0%	2	5,6%	36	89
Article 41 - révocation*	9	32,1%	18	64,3%	1	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	28	48
Article 45 - transmission*	0	0,0%	4	57,1%	3	42,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	58
Article 47.2 - autres mesures*	0	0,0%	0	0,0%	4	7,1%	3	5,4%	35	62,5%	14	25,0%	56	150
Article 47.3 - renvoi*	1	3,7%	0	0,0%	0	0,0%	3	11,1%	16	59,3%	7	25,9%	27	140
Article 47.3 - mesure disciplinaire*	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	50,0%	4	50,0%	8	151
Demande d'ordonnance reliée à une accréditation	35	76,1%	8	17,4%	3	6,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	46	33
Demande d'ordonnance sans accréditation	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	60
Révision ou révocation d'une décision ou d'un ordre	0	0,0%	0	0,0%	3	42,9%	3	42,9%	0	0,0%	1	14,3%	7	121
Demande de révision - Vice de fond ou de procédure	2	20,0%	0	0,0%	4	40,0%	2	20,0%	2	20,0%	0	0,0%	10	87
Demande de surseoir à une décision	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0

Commentaires : De façon générale, les plaintes de congédiement déposées en vertu de l'article 16 du Code du travail, de même que les requêtes en accréditation, en révocation et en transmission de droits et obligations sont convoquées dans une très forte proportion à l'intérieur d'un délai de 90 jours de leur réception.

Tableau 5.3 | Division des relations du travail – Loi sur les normes du travail – 12 derniers mois

Principaux articles	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Article 79.1 - maladie ou accident*	1	0,7%	0	0,0%	1	0,7%	5	3,6%	8	5,8%	122	89,1%	137	385
Article 122 - général*	2	1,6%	0	0,0%	5	4,0%	0	0,0%	8	6,4%	110	88,0%	125	409
Article 124 - congédiement*	1	0,3%	0	0,0%	4	1,1%	7	1,9%	25	6,7%	334	90,0%	371	412
Article 123.6 - harcèlement psychologique*	4	4,4%	0	0,0%	1	1,1%	12	13,3%	10	11,1%	63	70,0%	90	307

Commentaires : En matière de LNT, plusieurs dossiers sont convoqués au-delà de 150 jours de la réception des plaintes car les convocations sont généralement faites 3 à 4 mois à l'avance pour des cas reçus dans les 10 à 12 derniers mois.

5 ► DÉLAIS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA PREMIÈRE AUDIENCE (suite)

Tableau 5.4 | Division de la construction et de la qualification professionnelle – 12 derniers mois

Principaux recours	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Assujettissement - Loi R-20	0	0,0%	0	0,0%	3	37,5%	5	62,5%	0	0,0%	0	0,0%	8	94
Qualification construction	0	0,0%	1	16,7%	4	66,7%	1	16,7%	0	0,0%	0	0,0%	6	72
Délivrance certificat de compétence	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	73
Qualification hors construction	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0

Commentaire : Au cours des 12 derniers mois, 100% des dossiers ont été convoqué en moins de 150 jours. Seuls les dossiers pour lesquels une date d'audience a été offerte font partie de ce tableau.

6 ► ETAT DES CAS OUVERTS

Tableau 6.1 | Toutes divisions

Lois	Cas assignés ou remis <i>sine die</i>		Cas convoqués		Cas en attente de convocation		Cas terminés sans convocation		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	Délai moyen des cas convoqués
Division des relations du travail	495	6,7%	2 962	40,0%	2 774	37,5%	1 173	15,8%	7 404	125
Code du travail	335	11,6%	1 735	59,9%	63	2,2%	763	26,3%	2 896	81
Loi sur les normes du travail	145	3,5%	1 025	24,8%	2 665	64,5%	294	7,1%	4 129	206
Lois - Statut des artistes	0	0,0%	1	5,9%	16	94,1%	0	0,0%	17	85
Loi - Ressources intermédiaires et RTF	0	0,0%	2	40,0%	1	20,0%	2	40,0%	5	65
Loi - Responsable d'un service de garde	0	0,0%	8	53,3%	0	0,0%	7	46,7%	15	75
Loi - Secteur des affaires sociales	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	2	0
Autres lois	12	5,4%	110	49,5%	22	9,9%	78	35,1%	222	74
Loi instituant le Tribunal	3	2,5%	81	68,6%	7	5,9%	27	22,9%	118	121
Division de la construction et de la qualification professionnelle	1	0,9%	97	91,5%	5	4,7%	3	2,8%	106	87
Division des services essentiels	3	4,5%	46	68,7%	1	1,5%	17	25,4%	67	9
Total	499	6,6%	3 105	41,0%	2 780	36,7%	1 193	15,7%	7 577	122

Commentaires : La majorité (63%) des cas ouverts sont soit convoqués, soit terminés sans convocation. En ce qui a trait aux cas assignés, ils le sont soit à des agents de relations du travail, soit à des juges administratifs. Pour les cas convoqués, les agents de relations du travail interviennent dans le but de favoriser le règlement des dossiers sans audience. Les 2 665 cas en attente de convocation dans le secteur des normes du travail représentent environ un peu plus de douze mois d'attente pour la convocation.

*** Définitions:**

Médiane: valeur la plus centrale de l'ensemble des délais des cas du tribunal

Article 16 - congédiement CT: Plainte en mesures disciplinaires - congédiement

Article 25 - champ libre CT: Requête en accréditation, champ libre

Article 25 - conflit CT: Requête en accréditation, conflit

Article 39 - modification CT: Requête en modification

Article 39 - statut de salarié CT: Requête en interprétation et statut de salarié

Article 41 - révocation CT: Demande de révocation d'une accréditation

Article 45 - transmission CT: Requête en transmission de droits et obligations (totale ou partielle)

Article 47.2 - autres mesures CT: Égalité de traitement par l'association

Article 47.3 - renvoi CT: Égalité de traitement par l'association

Article 47.3 - mesure disciplinaire CT: Égalité de traitement par l'association

Article 114, 118 et 119 CT: Requête en ordonnance reliée à une accréditation et sans accréditation

Article 79.1 - maladie ou accident LNT: Plainte en congédiement - maladie ou accident

Article 122 - général LNT: Plainte en congédiement - général

Article 124 - congédiement LNT: Plainte en congédiement sans cause juste et suffisante

Article 123.6 - harcèlement psychologique LNT: Plainte pour harcèlement psychologique

Assujettissement - Loi R-20 - Contestation d'une décision de la CCQ relative à l'assujettissement à la Loi R-20

Qualification construction - Contestation d'une décision de la CCQ relative à une qualification

Délivrance certificat de compétence - Contestation d'une décision de la CCQ relative à un certificat

Qualification hors construction - Contestation d'une décision d'Emploi-Québec relative à une qualification

Évaluation SE - Services publics - Détermination des services essentiels dans les services publics

Évaluation SE - Santé et services sociaux - Détermination des services essentiels dans le réseau SSS

Redressement - Intervention de redressement ou réparation en matière de services essentiels

Le bureau de **Québec** dessert les régions administratives 01, 02, 03, 04, 05, 09, 11, 12, et 17.

Le bureau de **Montréal** dessert les régions administratives 06, 07, 08, 10, 13, 14, 15, et 16.